Chemin faisant

Tableaux volcaniques

L'Etna s'apaise. Les nouvelles de Sicile deviennent chaque jour plus rassurantes. Linguaglossa — dont le nom seul révèle pour l'oreille l'étroite parenté de l'île antique de Trinacria avec la Grèce — paraît, cette fois encore, avoir échappé au fléau. Certes, les pertes, les ravages sont grands, moins grands toutefois que l'attachement des populations à cette terre fertile et lumineuse. Sitôt le péril passé, elles l'oublient. Elles tiennent au pitoyable bonheur d'habiter cette région, qu'elles appellent, ainsi que la Campanie, un coin du ciel tombé sur la terre. Quelle ironie! A certains jours, ce coin du ciel n'est plus qu'un trou d'enfer, vomissant des torrents de feu et des pluies de pierres et de cendres, ruinant et submergeant la vie. L'horreur du cataclysme est d'une infernale beauté. Vous avez lu que, la nuit, les riverains de la Calabre et de la Sicile venaient récemment sur le fameux détroit, entre Charybde et Scylla, contempler le tableau du rouge embrasement de la forge des Cyclopes. Quelques-uns de ces curieux ont même payé de leur vie cette rare vision. Leur barque a été coupée en deux par un paquebot.

Il n'est que trop vrai que l'éruption d'un volcan produit des effets de lumière et d'ombre incroyables. Le jour et la nuit se livrent autour de la montagne des combats surnaturels. Rien ne saurait donner une idée de ce spectacle; les yeux humains n'y sont pas habitués, et les mots manquent pour exprimer ce chaos de couleurs. J'ai eu l'occasion de voir une des éruptions terribles du Vésuve, et c'est un souvenir qui s'est gravé profondément dans ma mémoire. A mesure qu'on approchait de Naples, on observait un phénomène étrange. Sur notre droite, le ciel était pur, la lumière limpide; mais, à gauche, l'horizon paraissait fermé par un mur sombre. Vainement, je regarde dans la direction du Vésuve : les regards se brisent contre cette masse noire impénétrable. Bientôt, tous les objets ont perdu leurs teintes naturelles. Nous entrons dans une région diabolique. A l'arrivée à Naples, des locomotives blanches, des wagons blancs s'alignent sur les voies. On ne sait si le jour se lève ou s'il s'éteint. Mais est-ce le jour? Ces clartés vagissantes, si j'ose dire, n'éveillent dans mon souvenir aucune image. Après tout, je me rappelais des lueurs semblables en Norvège, vers minuit, au commencement d'août. Ce n'est qu'une illusion. Non, en vérité, voilà un phénomène nouveau. Les rares *facchini* de la station vont et viennent, ainsi que des ombres claires, et prennent des ombres de bagages. A peine sorti de la gare, je me rends compte que nous devenons, nous aussi, des formes vagues dans la cité des fantômes.

Il pleut. Il pleut des cendres. Ce n'est pas désagréable. Cela chatouille le nez, comme de la neige légère, mais ce n'est pas froid. Les becs de gaz émettent des rayons courts et diffus. Les chevaux étiques des *carrozzelle* semblent plus maigres sous leur caparaçon de poussière volcanique. A chaque coup de fouet, vous diriez qu'on les époussette avec le manche d'un plumeau. Quelques tramways se risquent lentement sur les rails; la lanterne fait l'effet d'un œil jaune qui, dans les ténèbres commençantes et à travers les voiles que tisse la cendre, clignote, goguenard. Ce qui frappe surtout, c'est le silence, un de ces silences lointains et ouatés qui suivent les chutes de neige copieuses. Avec leur parapluie, à une certaine distance, les hommes ressemblent à des champignons en marche. Sans frais d'imagination, on peut les prendre pour des êtres nés d'une génération spontanée, du Vésuve ou de la lune. C'est une mascarade infernale. Afin de protéger leurs yeux, les uns portent des lunettes noires de casseurs de pierres ou d'automobilistes; d'autres, des carrés de papier, en auvent, sous leur coiffure; d'autres, des feuilles de mica du front jusqu'au nez; d'autres enfin, des masques formés d'un morceau de journal, percé de deux trous, à la façon des cagoules. Dans les ruelles de Naples, le long des chemins où s'élèvent des autels improvisés, et devant les statues des carrefours, brûlent des veilleuses et des cierges propitiatoires.

Hors de la ville, en me dirigeant vers Pompéi, j'ai croisé sur les routes des charrettes et des chariots de fugitifs entassés et résignés. Des attelages pitoyables et invraisemblables se succèdent vers Naples. Les pauvres bêtes qui les tirent sont si maigres et leurs muscles sont si tendus qu'on s'attend à les voir tomber en pièces. Les chargements témoignent d'un dénuement, d'une précipitation qui sentent la ruine et l'épouvante. Des charrettes traînées par une trinité disparate, un âne, un cheval et un bœuf, présentent un enchevêtrement de bois de lit, de meubles informes et sordides, d'ustensiles de cuisine, le tout surmonté quelquefois d'une cage sans oiseau ou dominé par un chien ahuri, la langue pendante, altéré sans doute par les nuages de cendre qu'il a avalés. Certains équipages ont un air sinistre : de pauvres diables, noirs comme des démons, se pressent sur les planches de ces chars à bancs, un paquet de hardes sur les genoux et le menton enfoncé dans ces guenilles. Des enfants dorment harassés, la tête sur le sein de leur mère qui elle-même sommeille, défaite et échevelée. Voici maintenant des nuées de poussière : des prolonges d'artillerie passent au galop conduites par des soldats à cheval. La misère et la couleur de ces tableaux, rien ne peut les dépeindre exactement. Cette horreur qui s'agite dans cette lumière fantomatique, au milieu de la pluie de cendres et de nuages, dirait-on, de noir de fumée, défile la description. C'est un exode, une débâcle d'enfer. A un moment, le jour qui vient du côté de la mer se glisse vers le ciel sombre qui fait écran; les rayons paraissent projetés par d'invisibles réflecteurs; les maisons, les arbres prennent un relief étrange. Devant nous et sur la gauche l'horizon devient de plus en plus fermé : il s'épaissit dans une nuance gris foncé d'ardoise, que traversent des reflets ou plutôt des frissons violets. Jusqu'à Resina et même au delà, on aperçoit des formes vagues qui lancent du faîte des maisons de pleines corbeilles de cendres. Ce sont des soldats du génie qui jettent également des pelletées de cendres et de gravier, de *lapilli*. Elles tombent avec un bruit sourd et soulèvent des fumées épaisses de poussière. Bientôt nous croisons une forte automobile qui avance prudemment. *Il re!* C'est bien le roi, en effet, en compagnie de trois officiers. On le devine plus qu'on ne le voit, tant il est couvert de suie volcanique. Il n'a pu dépasser Resina sur cette route et il va faire un détour pour continuer jusqu'à Somma.

A Torre del Greco, nous nous sommes arrêtés pour nous désaltérer. La gorge était sèche et comme brûlée par une espèce de fine vapeur pétrifiée. La ville est déserte; les boutiques, les fenêtres sont fermées. Nous faisons halte devant une pension dont la porte principale reste ouverte. « Ah! monsieur, me dit l'hôtelier, nous avons vécu ici des heures pires que la mort. Venez voir les ravages de l'ouragan de feu. » L'instant d'après, du troisième étage, au bord d'une terrasse envahie par les cendres, on aperçoit le jardin. Il se confond avec les jardins voisins dont il n'est séparé que par des murs, des chicots de mur émergeant du linceul blanc et gris. Cette couche uniforme cache les gazons, les chemins et rappelle Pompéi. Les orangers, les citronniers, les palmiers, les camélias, les néfliers n'ont plus de couleur; la cendre les a transformés, dirait-on, en squelettes. Toute l'âme odorante de la Campanie semble s'être exhalée.

L'épouvantable semaine qu'a traversée la Sicile est une véritable semaine de cendres d'un symbolisme autrement effrayant que la cérémonie rituelle catholique qui ouvre le carême. Mais les habitants de ces rivages fertiles ne restent pas longtemps sous l'obsession du *Memento quia pulvis es*. Ils se ruent à la vie, à la joie de vivre quand le danger s'éloigne. C'est la panique de l'allégresse.

JOSEPH GALTIER.

NOUVELLES DU JOUR

A la présidence du conseil

M. Raymond Poincaré, président du conseil, a reçu hier après-midi M. d'Aubigny, sous-secrétaire d'Etat des finances, puis MM. Adrien Dariac, président de la commission des finances de la Chambre, et Bokanowski, rapporteur général du budget.

M. François-Marsal à Saint-Etienne

Le comité roannais de l'Entente démocratique avait organisé une manifestation au cours de laquelle M. François-Marsal, ancien ministre, prit la parole. Parlant de la situation financière, il a dit notamment :

Les impôts votés peuvent équilibrer les dépenses, et notre pays recouvrer, par son travail, de quoi faire face à ses engagements. Je ne doute pas qu'il n'y arrive. Mais, pour les dépenses mises à la charge de l'Allemagne et que celle-ci ne paye pas, que faudra-t-il faire? Augmenter encore les impôts? Non! Quel que soit le mode adopté, ils retombent sur la masse. C'est impossible!

Pour l'ancien ministre, la résistance de l'Allemagne touche à sa fin. Il fonde cette impression sur un rapport du bourgmestre d'Essen, rapport adressé au Vatican par l'envoyé de celui-ci dans la Ruhr. Ce rapport dont les autorités françaises ont eu communication dit entre autres : « *La Ruhr* est le cœur de l'Allemagne et le corps se meurt quand le cœur ne va plus. »

M. François-Marsal a terminé par ces mots :

Dites à tous ceux qui ont souffert de la guerre : la guerre se fait avec des chemins de fer, avec des usines qui fabriquent les engins de mort, les obus, les gaz asphyxiants. Tenons les chemins de fer qui transportent les troupes, les usines qui alimentent les armées, et tant qu'il y aura une sentinelle à la porte de ces usines, un général dans le bureau du directeur, nos enfants ne seront pas tués, car la guerre est impossible.

A la mémoire des morts du Faouët

M. Rio, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, a présidé, hier, au Faouët (Morbihan) l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France pendant la grande guerre. Il a rendu hommage à leur héroïsme en insistant particulièrement sur celui du jeune Jean-Corentin Carré dont le nom, a-t-il dit, mérite d'être conservé et rappelé à côté de ceux de Bara et de Viala.

Lors de la déclaration de guerre, Jean-Corentin Carré, alors âgé de quatorze ans, était commis de perception. Il voulut s'engager dès les premiers jours; il n'y parvint pas, malgré tous ses efforts; mais le 27 avril 1915, il y réussit, en prenant un faux nom; incorporé au 410e d'infanterie, il partait, quelques mois plus tard pour le front, où il se faisait remarquer par son courage, et accomplissait de nombreux exploits; il n'avait pas seize ans et demi qu'il était sergent, et bientôt, avant d'avoir atteint sa dix-septième année, il recevait la Croix de guerre; peu après il était nommé adjudant et obtenait une deuxième citation. Il avait révélé lui-même le subterfuge auquel il avait recouru pour pouvoir s'engager, et c'est sous son vrai nom qu'il servit désormais. Le 20 juin 1917, sur sa demande, il passait dans l'aviation; il ne tardait pas à obtenir le brevet de pilote. Le 18 mars 1918, il trouvait la mort près de Verdun qu'il défendait comme aviateur après y avoir, comme fantassin, pris part à de rudes combats. Il fut l'objet d'une troisième citation, posthume, hélas! et que voici :

Adjudant Jean-Corentin Carré, du 410e régiment d'infanterie, pilote à l'escadrille S. O. 229. Attaqué par trois avions ennemis, le 18 mars, s'est défendu énergiquement jusqu'à ce que son appareil soit abattu, l'entraînant dans une mort glorieuse.

M. Rio, après avoir rappelé la carrière si courte mais si pleine, cependant, du « Petit Poilu », comme l'appelaient ses camarades, de ce jeune Breton, fils d'un modeste journalier, qui, par la vaillance et l'intrépidité, s'égala aux héros illustres, a lu des extraits de ses lettres et de son journal de route où s'affirment son ardent patriotisme et la noblesse de son âme. L'assistance, qui était très nombreuse, a entendu avec une émotion profonde l'éloge du petit Jean-Corentin Carré, en qui s'incarnèrent si bien les vertus traditionnelles de sa race bretonne. Il faut rappeler ces lignes si belles dans leur simplicité qu'il écrivait dans une lettre à l'instituteur du Faouët, M. Mahébèze.

...Le sentiment de l'honneur, c'est à l'école que je l'ai appris, et vous êtes, monsieur Mahébèze, un de ceux qui me l'ont enseigné.

Je souhaite que tous les petits écoliers du Faouët comprennent les leçons que vous leur donnez comme je les ai comprises.

La vie, en elle-même, n'est rien si elle n'est bien remplie.

Le monument commémoratif de Senlis

Le 15 juillet sera inauguré à Senlis le monument élevé à la mémoire des enfants de la commune, civils ou militaires, tombés au service de la patrie. Ce monument, érigé avec le produit d'une souscription publique à laquelle ont participé un grand nombre de villes, d'associations patriotiques et de personnalités françaises et étrangères, a aussi pour objet de marquer le point où, en septembre 1914, l'invasion allemande s'arrêta en direction de Paris, avant de tourner vers la Marne où elle allait rencontrer la défaite.

M. Raymond Poincaré, président du conseil, a accepté la présidence de cette solennité commémorative.

La Good Will Delegation

Les déléguées, au nombre de 96, du deuxième détachement de la *Good Will Delegation*, revenues de leur voyage à l'ancien front, ont visité hier la bibliothèque populaire publique de la rue Fessart, à Belleville.

Elles ont ensuite été reçues, à l'Union nationale des combattants, par M. Charles Bertrand, député, entouré des membres des comités de l'Union et de la Fédération interalliée des anciens combattants, à qui elles ont remis l'adresse suivante qu'elles ont apportée d'Amérique :

Les femmes auxiliaires de l'American Legion à Seattle envoient leur cordial salut aux mères, épouses, filles et sœurs des soldats de France et affirment de nouveau leur sincère reconnaissance pour les nombreuses bontés dont les soldats américains ont été l'objet dans ce pays.

Aucune amitié ne peut être plus profonde et plus vraie que celle qui existe parmi les femmes dont les cœurs ont battu à l'unisson aux heures de peine et de joie, et dont les vies sont dédiées aux mêmes mémoires sacrées.

Les déléguées ont également remis cette adresse, signée par Mme Walter B. Boals, ancien juge de paix :

Chargée de fonctions officielles à King County, Washington, j'ai eu l'honneur, après la guerre, de célébrer le mariage de plusieurs jeunes filles françaises avec des soldats américains et j'ai eu la joie, depuis, d'entretenir des relations personnelles avec beaucoup de couples de ce genre.

Je suis sûre que les mères de France apprendront avec satisfaction que nous nous réjouissons de tout cœur que des Françaises soient venues habiter chez nous, et je suis fière d'affirmer qu'elles ont toutes trouvé le bonheur ici.

Enfin, les déléguées ont été reçues à l'ambassade des Etats-Unis. Dans la soirée, quelques-unes ont pris le train pour Lourdes, d'où elles reviendront dans deux jours.

Démission d'un maire

A la suite de nombreuses attaques contre la gestion municipale, M. Philippoteau, député et maire de Rocroi, a donné sa démission de maire.

L'adjudication d'un établissement congréganiste

Le 28 avril dernier, le conseil municipal socialiste de la Seyne, participant à la mise en adjudication du domaine de l'institution Sainte-Marie, de la Seyne, tenue par les pères maristes, était déclaré adjudicataire pour 300,200 francs contre 300,000 francs offerts par la société constituée de familles d'élèves.

Devant ce résultat, la société des familles d'élèves offrit, pour une nouvelle adjudication fixée au 28 juin, à Lyon, une surenchère de 50,000 francs. Décidé à aller plus loin dans ses offres, le conseil municipal de la Seyne résolut de pousser sa surenchère jusqu'à 1 million.

M. Barnier, préfet du Var, vient de faire appeler à Draguignan le représentant de la municipalité et lui a signifié qu'en raison de la situation financière de la ville il n'autorisait pas le conseil à délibérer un achat au-dessus de 500,000 francs.

La municipalité de la Seyne proteste, arguant que cette interdiction est destinée à empêcher l'acquisition des établissements maristes par l'école laïque.

Journée parlementaire

LE SÉNAT

La politique intérieure

Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni hier pour procéder à un échange de vues sur la politique intérieure du gouvernement. Il a examiné l'attitude que le groupe devrait tenir lorsque viendra devant la haute Assemblée la question que M. Flaissières doit poser au président du conseil et relative aux incidents des camelots du roi. Le sénateur des Bouches-du-Rhône n'assistait pas à la séance. Aucune décision n'a été prise.

Toutefois, si M. Flaissières maintenait sa décision de poser la question, le groupe envisagerait ultérieurement l'opportunité de la transformer en interpellation au cas où les déclarations de M. Poincaré ne lui donneraient pas satisfaction.

SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN

(APRÈS-MIDI)

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de *M. Gaston Doumergue*.

Suite de la loi de finances

On reprend la discussion de la loi de finances à l'article 21, qui est adopté ainsi que l'article 22.

Sur l'article 23 (insuffisance d'évaluation immobilière en matière de mutation à titre gratuit entre vifs ou par décès et d'échanges), *M. Guillier* reproche à nos lois fiscales de n'être point codifiées et demande le rejet de cet article dont le ministre des finances sollicite l'adoption afin que des pénalités soient instituées pour le cas de déclaration insuffisante.

M. Henry Bérenger, rapporteur général, insiste avec le ministre des finances, tandis que *MM. Gourju* et *Damecour* se joignent à M. Guillier pour le rejet.

M. Marraud. — Il faudrait stipuler que l'expertise et les sanctions n'interviendront que si la procédure de conciliation n'a pu aboutir à un accord entre l'administration et le redevable.

Après scrutin, l'article 23 est repoussé par 152 voix contre 137.

La commission propose la disjonction des articles 32 à 38 de la Chambre (exonérations fiscales destinées à encourager les constructions d'immeubles en vue de remédier à la crise du logement).

M. Lhopiteau demande la réincorporation de ces articles :

M. Lhopiteau. — L'exonération dont il s'agit porterait, d'après le rapport de M. Henry Bérenger, sur une somme totale de 3 milliards. En réalité, elle n'entraînera aucun sacrifice pour l'Etat, parce que si on n'accorde pas des encouragements à la construction, celle-ci ne reprendra pas, et le Trésor ne percevra rien. Au contraire, de nouvelles constructions, même bénéficiant des exonérations prévues dans les articles que je demande au Sénat de voter, apporteront à l'Etat d'ici à quelques années une nouvelle matière imposable.

Les articles en question ont été préparés par une commission dans la composition de laquelle entraient des représentants du ministère des finances, qui ont défendu les intérêts du Trésor. La Chambre les a votés sans difficulté, le Sénat voudra les ratifier à son tour.

La crise du logement ne peut se résoudre que par le développement de la construction. Ce développement est subordonné à des exonérations fiscales.

M. Paul Strauss, ministre de l'hygiène, insiste à son tour; il dit que la reprise de la construction présente un intérêt capital au point de vue social, ainsi que pour l'hygiène publique. A l'heure actuelle, ce sont les locataires moyens qui souffrent de la situation qui est réellement tragique. Le prix de la construction, qui s'est abaissé depuis la loi de mars 1922, ne continuera à s'abaisser que si le Parlement accorde des exonérations fiscales.

M. Henry Bérenger dit que les exonérations demandées ne profiteraient ni aux locataires ni aux propriétaires, mais aux sociétés immobilières. « Nous ne possédons pas, dit-il, les éléments suffisants pour statuer sur d'aussi graves dispositions qui du reste ne sont pas à leur place dans la loi de finances. » Il demande donc au Sénat d'en voter la disjonction afin d'en permettre un examen approfondi.

M. Boivin-Champeaux appuie l'amendement de M. Lhopiteau. Le remède de la crise des logements n'est pas dans les lois d'expédient que l'on accumule et dont le résultat le plus clair est de détourner les capitaux de la construction immobilière. Il faut que l'on bâtisse à nouveau; c'est la seule solution du problème.

M. Lémery dit que ces exonérations profiteront aux sociétés que les locataires, en face des exigences des propriétaires, ont constituées comme de véritables coopératives de construction.

La disjonction des articles 32 à 38 est prononcée par 162 voix contre 145 sur 307 votants.

Sur l'article 62 de la Chambre (taxe sur les liquides alcooliques non dénommés et utilisés à la fabrication du vinaigre) dont la commission des finances propose la disjonction, *M. Fernand Rabier* demande le rétablissement de l'article.

M. Fernand Rabier. — Certains industriels, au lieu d'employer de l'alcool qui sert habituellement pour la fabrication du vinaigre, se servent de dilutions alcooliques provenant de la fermentation des moûts de matières amylacées; c'est ce qu'on appelle le procédé Boulard, inauguré en 1915. M. Boulard habite le Mans, je crois.

L'alcool obtenu par ce procédé coûte 150 francs. Or, les autres fabricants se servent de l'alcool rétrocédé par l'Etat au prix de 450 francs, prix sur lequel l'Etat réalise un bénéfice considérable. L'article 62 a pour but de frapper l'alcool obtenu par le procédé Boulard, d'une taxe égale à la différence entre le prix de vente des alcools cédés par l'Etat et le prix d'achat par l'Etat des alcools de grains, produits dans les fabriques de levure de grains.

M. Hugues Le Roux demande qu'après avoir entendu le plaidoyer du vinaigre d'Orléans, on lui permette de plaider en faveur du consommateur. Lorsque l'Etat tirera un bénéfice de la fabrication d'un produit, il sera donc interdit de chercher une fabrication plus économique et qui permette au consommateur de bénéficier de cette diminution de prix.

M. Lebert dit qu'il ne s'agit pas de frauder l'Etat; il s'agit de permettre la fabrication d'un produit excellent et dont le bon marché profitera au consommateur.

La disjonction est prononcée.

L'article 63 de la Chambre (modifications à la taxe sur les cinématographes) est disjoint, sur la demande de la commission, et renvoyé à la commission des douanes.

La commission propose la disjonction de l'article 68 de la Chambre (exemption de droits pour les voitures automobiles possédées en conformité des règlements administratifs).

MM. Blaignan et *Roustan* demandent le rétablissement de l'article avec addition stipulant que l'exemption ne sera accordée qu'aux voitures utilisées pour les besoins du service.

Le rapporteur général dit que la commission accepte à la condition que les fonctionnaires ne se servent pas des voitures mises à leur disposition pour leurs promenades personnelles.

L'amendement Blaignan est adopté.

M. Marraud défend un article additionnel aux termes duquel les prix des tabacs indigènes seront fixés chaque année pour la récolte suivante. *Le ministre* demande que l'on dise « pour la récolte de l'année courante ». L'article est adopté avec cette modification.

Sur l'article 46 (quotité de l'impôt sur les jeux de hasard dans les cercles). *M. Lémery* propose que le tarif soit ainsi établi : 20 0/0 jusqu'à 500,000 francs, 25 0/0 jusqu'à 1 million, 30 0/0 jusqu'à 3 millions, 35 0/0 depuis 3 millions et au-dessus, au lieu de 20 0/0 jusqu'à 1 million, pour aller graduellement jusqu'à 60 0/0 au-dessus de 4 millions.

Le rapporteur général répond que les chiffres soumis au Sénat ont été proposés par l'administration et qu'il ne voit pas de raison de les modifier.

Après des observations de *M. Laboulbène* et du *ministre des finances*, l'amendement n'est pas adopté.

Les articles 46 et 47 sont adoptés.

M. Jean Philip propose un article additionnel ainsi conçu :

Toute autorisation à donner aux sociétés de courses parisiennes par le ministère de l'agriculture sera subordonnée à l'obligation, pour les organisateurs, d'affecter en allocations ou primes à l'élevage 55 0/0 (Paris et province) du budget de l'année précédente.

M. Philip demande quelles sont les règles qui président à la répartition des allocations et primes à l'élevage; telle société donne 55 0/0 de son budget, telle autre 41 0/0. Il faudrait une règle uniforme.

M. Chéron, ministre de l'agriculture, répond qu'il ne peut imposer un pourcentage uniforme, les frais de chaque société n'étant point semblables. Il demande donc à M. Philip de retirer son amendement.

L'amendement est retiré.

Le Sénat passe à l'examen des articles fixant la contribution des colonies aux dépenses militaires qu'elles imposent à l'Etat.

M. Henry Bérenger, rapporteur général. — La commission remercie M. le ministre des colonies de l'esprit de transaction dont il a fait preuve à l'occasion de la fixation de la contribution des colonies aux dépenses militaires qu'elles occasionnent à l'Etat.

Nos colonies fournissent au Trésor, depuis 1900, des contingents importants en argent; d'autre part, elles ont donné à la France la preuve de leur attachement pendant la guerre: elles ont réalisé avec la métropole l'égalité de sacrifice. (Très bien! et applaudissements.)

L'Indochine et certaines autres colonies jouissent d'une grande prospérité financière; c'est ce qui explique le relèvement que nous leur avons demandé de leur contribution.

M. le ministre nous a priés de réduire notre demande et en même temps de stabiliser la contribution. La commission a accepté volontiers cette transaction.

Les articles 49 à 58 sont adoptés.

Le ministre des finances et *le rapporteur général* demandent au Sénat de tenir une séance de nuit pour terminer le vote de la loi de finances.

Cette proposition est repoussée. Le Sénat décide de se réunir seulement ce matin, à neuf heures.

LA CHAMBRE

Le budget biennal

M. de Lasteyrie, ministre des finances, a fait connaître hier à la commission des finances de la Chambre l'intention du gouvernement de demander au Parlement de faire du budget de 1923 un budget biennal à raison de la proximité de l'expiration de la législature actuelle.

C'est par un article inséré dans la loi de finances que le gouvernement mettra le Parlement en mesure de voter simultanément le budget de 1923 et celui de 1924.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Elections législatives

SEINE-ET-OISE. — M. Franklin-Bouillon communique à l'agence Havas la lettre suivante :

L'élection de Seine-et-Oise — si claire cependant — provoque les commentaires les plus divers et les plus inattendus. Vous comprendrez que je n'aie pas le temps d'y répondre. Permettez-moi seulement de préciser un point.

La liste « d'union des gauches » Franklin-Goust, qui, dimanche dernier, a définitivement battu le Bloc national et les auteurs du traité de Versailles, se présentera devant les électeurs le 8 juillet en vue de faire triompher dans notre département la politique inaugurée par Waldeck-Rousseau qui, seule, peut assurer par la victoire de la République laïque, démocratique et sociale, la grandeur de la France et la paix du monde.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, etc...

FRANKLIN-BOUILLON.

Cette lettre fait, sans doute, allusion aux projets dont certaines personnalités s'étaient entretenues au lendemain de l'élection dans le but de faire modifier la composition de la liste d'union des gauches pour le second tour de scrutin.

D'autre part, nous recevons du parti républicain démocratique et social la communication suivante :

Le comité directeur du parti républicain démocratique et social s'est réuni mardi matin sous la présidence de M. Alfred Hirsch. Il a voté à l'unanimité la motion suivante :

« Le comité directeur du parti républicain démocratique et social, en présence des résultats du premier tour de scrutin dans l'élection de Seine-et-Oise, décide de seconder tous les efforts qui seront faits pour que la représentation législative de Seine-et-Oise réalise la concentration républicaine suivant les directions du premier président d'honneur du parti, Waldeck-Rousseau. »

ARMÉE

LES SAINT-CYRIENS A STRASBOURG. — Les élèves de Saint-Cyr, sous la conduite du général Tanant, commandant l'école, arriveront par train spécial à Strasbourg le 29 juin et y séjourneront jusqu'au 2 juillet.

MARINE

La grande semaine maritime

(*De notre envoyé spécial*)

Bordeaux, 25 juin.

Les deux premières journées de la grande semaine, organisée, comme chaque année, par la Ligue maritime et coloniale, ont permis à la région bordelaise de donner à ses hôtes un nouvel exemple de sa traditionnelle hospitalité. L'escadre, commandée avec tant de distinction par l'amiral Le Querre, avait mouillé samedi au large de Royan; le cuirassé *Diderot* offrit ses cinq cheminées et sa robuste artillerie à la curiosité des baigneurs. Nous avons pu constater quel heureux parti la marine a su tirer des torpilleurs que l'Allemagne lui a livrés. Des unités, comme le *Chastang*, le *Vesco*, le *Mazare*, le *Buino*, le *Delage*, constituent un appoint sérieux à nos forces légères, en attendant la construction des torpilleurs du programme naval; ce sont les meilleurs que nous possédions; espérons que nos ingénieurs ne craindront pas de s'inspirer de leurs passerelles si pratiques. Malheureusement, ces bâtiments pèchent par la qualité des matériaux employés : c'est de l' « ersatz ». La Ligue maritime a tenu à associer à ces fêtes la marine militaire et la marine marchande.

Hier, M. Yves Le Trocquer, ministre des travaux publics, a montré, en une allocution excellente, au banquet de Royan, l'intérêt qui s'attache aux projets d'agrandissement du port de Bordeaux et de l'aménagement de l'estuaire de la Gironde.

Nous sommes passés, aujourd'hui, devant l'emplacement où s'élèvera, à la pointe de Grave, le monument à la gloire de nos alliés américains et devant celui des futurs travaux du Verdon. M. Brindeau, rapporteur de la commission de la marine marchande au Sénat, qui remplace M. Chaumet, président de la ligue, malheureusement souffrant, a esquissé, à Pauillac, centre maritime des grands crus, l'avenir prochainement réservé à ce joli petit port, qui deviendra bientôt le point de débarquement pour les grands paquebots de l'avant-port bordelais. Ceci n'est qu'un côté de la question plus générale que doit traiter, cette semaine, le congrès qu'inaugurera, mercredi, M. Rio, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, et qui envisagera, dans son ensemble, la situation actuelle de nos ports et de notre marine de commerce.

Ce soir, la flottille de torpilleurs du commandant Valdenaire a remonté la Gironde limoneuse jusqu'à Bordeaux, entre les berges qui portent la fortune du vignoble bordelais. Ses bâtiments sont mouillés en pleine ville.

MANŒUVRES NAVALES. — Les manœuvres à double action, auxquelles participaient l'escadre de la Méditerranée et les forces défensives des frontières maritimes du sud de la France et du nord de l'Afrique, et dont le but était d'empêcher le cuirassé *Lorraine*, commandé par le capitaine de vaisseau Le Do, de pénétrer en Méditerranée, ont pris fin hier. Les radiotélégrammes annoncent que, malgré différentes tentatives pour franchir le passage, la *Lorraine* n'a pu se soustraire à l'active surveillance dont elle était l'objet et doit être considérée comme torpillée.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

COMMERCE ET INDUSTRIE

La « propriété commerciale »

Le comité extraparlementaire de défense du commerce de détail avait organisé hier une manifestation réservée aux présidents, bureaux et conseils d'administration des grands syndicats corporatifs parisiens, pour entendre les explications données sur la proposition de loi votée le 8 juin courant, par la Chambre, sur la « propriété commerciale ». Cette réunion a été présidée par M. Puech, député, ancien ministre, assisté de MM. Levasseur, Rollin, Escudier, Lebocq, Aubriot, Le Corbeiller, députés de Paris.

Après avoir entendu MM. Georges Maus, président de la fédération des commerçants-détaillants, Gailliard, président du syndicat de l'épicerie française, Rougier, président d'honneur du comité de l'alimentation parisienne, Levasseur et Puech, députés, l'assemblée a adopté un ordre du jour dont voici les principaux passages :

Les présidents et membres des bureaux des grands syndicats corporatifs parisiens, dûment qualifiés pour parler au nom du commerce,

Affirment que cette grande loi de justice, bien loin de porter atteinte au principe de la propriété immobilière, lui donnera, au contraire, une consécration nouvelle (?) en réglant, par un statut légal, les désaccords susceptibles de séparer propriétaires et locataires-commerçants;

Attendent du Sénat le vote rapide du texte intégral dont il est actuellement saisi;

Se félicitent que désormais le commerçant français puisse enfin trouver dans la sécurité de son travail le

---

FEUILLETON DU *Temps*
DU 27 JUIN 1923

CHRONIQUE MUSICALE

AUX BALLETS RUSSES : « Noces », scènes chorégraphiques russes avec chant et musique composées par M. Igor Strawinsky.

A L'OPÉRA : Reprise du « Martyre de saint Sébastien », mystère en quatre actes, de M. Gabriele d'Annunzio, avec la musique de Claude Debussy.

AU THÉATRE FIAMETTA : « Aucassin et Nicolette », chante-fable de M. Paul Le Flem.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE.

Le dernier ouvrage de M. Igor Strawinsky semble avoir fait une si forte impression, dans le monde de la musique, que l'on ne s'étonnera pas de me voir revenir sur son sujet. On a vu les snobs comme les gens d'esprit s'y attacher. Des applaudissements violents et prolongés et de féroces cris d'enthousiasme encourageaient le compositeur de *Noces* à venir saluer, sur la scène, parmi les danseurs, ce public si orageux. Discernera-t-on jamais ce qui, dans cette attitude pressante, entre de vrai mérite, de ravissement, de contrainte ou de mystification?

M. Igor Strawinsky ne ménage rien, quand il doit nous donner des preuves de son originalité. Par la singularité de ses productions, il remplit, actuellement, un destin qui n'a rien d'égal. Il se voit considéré, recherché, célébré. De tous les musiciens, on le regarde comme le plus capable d'aimer et de sentir ce que notre époque tourmentée a de bizarre et d'excessif.

L'auteur de *Petrouchka* n'est esclave que de ses propres goûts. Il porte la poursuite d'une idée déconcertante jusqu'à l'importunité. Ce qui doit faire concevoir dans M. Strawinsky un mérite supérieur qui le distingue des autres compositeurs, c'est sa recherche passionnée d'un art neuf, sans intérêt apparent, ni bassesse.

L'excès de précaution qu'il prend contre sa sensibilité nous fait voir combien il est de son temps. En ses compositions toujours véhémentes et curieuses, tout est soumis à la réflexion. Cependant, il veut sans cesse avoir l'air de nous laisser entendre que la raison ne doit pas corriger les défauts du tempérament. Je reconnais volontiers l'excellence de ce système et me fais un devoir de l'indiquer à des lecteurs éclairés et sans prévention. Qui n'éprouve de l'amitié et de la compassion pour des artistes d'un génie aussi libéré, aussi inventif, aussi véloce?

L'œuvre récente de M. Igor Strawinsky ne constitue pas, à proprement parler, un ballet. « *Noces*, scènes chorégraphiques », indique le programme. C'est plutôt une sorte de pantomime chantée. Les personnages, uniquement préoccupés de leurs évolutions compliquées de gymnastes en péril, laissent à des chanteurs, placés dans l'orchestre, le soin d'interpréter les textes lyriques. Les uns donnent de la voix, pendant que les autres, asservis aux rythmes entonnés, gesticulent. On pourrait imaginer la réunion de ces deux fonctions. Mais où trouver d'agiles chorégraphes qui soient, dans le même temps, de précis vocalistes?

Imaginez — ceci n'est pas invraisemblable — qu'une troupe française de danseurs et de choristes ait formé le projet de se montrer dans une Russie assagie. L'un de leurs spectacles, offerts à un auditoire slave qui n'entend pas le français, serait ainsi fait : devant une toile de fond sombre et grise, les danseurs, vêtus de chemisettes blanches et de longues « daumères » noires, se livrent à des exercices palestriques et des mimiques ingénieuses, ce pendant que, dans la fosse de l'orchestre, solistes et choristes répètent à satiété (soutenus par deux pianos-doubles et des instruments de la batterie pour seulement ponctuer les rythmes trépidants) quelques vieux refrains populaires, comme la *Maumariée*, « *Maman, dites-moi* », ou

Ne pleurez pas la belle
Rin, din, di, di, di, di, diou
Ha, ha
Ne pleurez pas la belle,
Car on vous y rendra,

ou encore

Tes rubans barivolants
Belle Rose
Tes rubans barivolants
Belle Rose au rosier blanc.

C'est, en vérité, le nationaliste tableau musical que la troupe de M. de Diaghilef, en renversant les rôles, nous propose en jouant *Noces*. Mais les Russes eussent-ils éprouvé les mêmes sentiments que nous en recevons nous-mêmes?

Le dernier ouvrage de M. Strawinsky semble arraché aux plus profondes racines originelles de la race slave. Ce grand compositeur sait prêter aux musiques les moins délicates un air de passion et de force pure. Dans *Noces*, il affecte une sorte de véhémence austère, de puritanisme saccadé dont on ne laisse pas d'être surpris.

Si l'on examine la partition de *Noces*, elle ne paraît pas, au premier abord, avoir exigé une grande application. Sa logique dans l'absurde et l'innové, ses étranges éclats, éblouissants et brusques, sa sécheresse stridente et grimacière dénotent un génie possédé par l'ange du bizarre.

Les quatre tableaux de *Noces* portent respectivement des titres qu'un peintre ne renierait pas : 1er. *Consécration de la Fiancée*; 2e. *Consécration du Fiancé*; 3e, *Départ de la Fiancée de la maison paternelle*; 4e, *Festin de Noces*. Mais Greuze, dont on évoque le nom languissant, n'est pour rien en cette affaire.

Voici quelques remarques faites en feuilletant le manuscrit. Au premier tableau de *Noces* se révèle le souci constant de respecter la couleur populaire. Le compositeur joue subtilement avec les septièmes et les neuvièmes. Des dissonances très plaisantes, des idées harmoniques troublantes et pleines de séduction. D'une courte cellule rythmique génératrice, M. Strawinsky fait jaillir une infinité de cadences très diverses et très libres. Le second tableau est remarquablement écrit et distribué. Le musicien veut revenir aux modes anciens. On découvre plusieurs harmonies encore inentendues et piquantes. Le mélange des thèmes d'allure très indépendante s'op